



Sainte-Anne-
des-Plaines

Aux dernières nouvelles

VOLUME 21 • NUMÉRO 2 • ÉTÉ 2023

**Nouveau
portail citoyen!**

Pages 14 et 15

**NOUVELLE
CHRONIQUE**

**Le fonctionnement
d'une municipalité**

Pages 10 et 11

**Classique
de la mairesse**

Page 22



MOT DE LA MAIRESSE



Le combat entre le visité et le visiteur

Lorsque vient le temps de prendre des décisions, l'équilibre entre les *visités* (ceux qui habitent en permanence sur un territoire) et les *visiteurs* (ceux qui sont de passage) est toujours important à établir. Nous nous devons d'être en mesure de trouver le moyen de respecter le quotidien des résidents tout en accueillant ceux qui vont passer de quelques minutes à une journée sur notre territoire.

Dans les dernières années, beaucoup de débats au sein des communautés ont émergé en raison d'un déséquilibre entre les *visités* et les *visiteurs*. On peut penser aux citoyens qui vivent près des grands parcs dans les grandes villes qui sont exaspérés par la musique trop forte des concerts, ou encore, les citoyens qui ne sont plus en mesure d'aller faire leur épicerie la fin de semaine, car leur village est envahi par une horde de villégiateurs!

Ce phénomène se produit aussi chez nous, sur nos routes, avec de la vitesse excessive. Nous avons reçu de nombreuses plaintes en raison des excès de vitesse sur les rues, rangs et montées du territoire. À la suite de ces plaintes, nous avons bien pris le temps de vérifier, car il n'est pas rare que la perception de la vitesse lorsqu'on est assis sur notre balcon soit différente de la réalité.

L'exemple parfait est le rang du Trait-Carré. Si vous l'avez emprunté dans les derniers mois, vous avez probablement remarqué que nous avons réduit la vitesse à 60 km/h. Il s'agit d'un bel exemple de combat entre les *visités* et les *visiteurs*... Les *visités*, ceux qui résident sur le rang du Trait-Carré, nous ont manifesté différentes problématiques en lien avec les excès de vitesse: accidents répétés, difficultés à entrer dans leurs allées privées sans se faire klaxonner, non-respect de l'arrêt obligatoire lorsqu'un autobus scolaire dépose les enfants, dépassements interdits, difficultés de circuler pour la machinerie agricole

et accidents avec celle-ci, etc. Rapidement, nous avons mis en place une analyse de circulation, discuté avec le comité consultatif en circulation, recueilli l'opinion du Service de police, etc. Les conclusions allaient toutes dans le même sens: nous devons agir afin de protéger les *visités*.

Ainsi, fort de ces constats, la décision entre le combat *visités* versus *visiteurs* a été relativement évidente à prendre pour les membres du conseil de ville. Devons-nous protéger les citoyens qui vivent ou travaillent en permanence sur ce rang avec l'ensemble des conséquences ou est-ce que nous donnons davantage d'importance à une personne qui passera sur le chemin durant cinq ou six minutes dans sa journée? La protection de nos *visités* s'est donc imposée, bien évidemment.

Les décisions que nous prenons sont toujours documentées et analysées. Nous ne prenons pas de décisions sur des perceptions ou sur des ouï-dire, mais bien sur des faits. Nous avons reçu des plaintes pour d'autres rues et avons pris le temps de bien faire les vérifications nécessaires avant de prendre des décisions. Il arrive que la problématique soit davantage liée à un achalandage important qu'à de la vitesse excessive, d'où le fait que nous ne réduisons pas systématiquement la vitesse partout. Si à la suite de notre analyse nous devons choisir entre les *visités* et les *visiteurs*, le choix serait simple à faire: nos citoyennes et citoyens méritent d'avoir un milieu de vie sécuritaire!

Madame Julie Boivin
Mairesse

POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de Ville

139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines
(Québec) J5N 3K9
450 478-0211

info@villesadp.ca
www.villesadp.ca

Suivez la Ville!



Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi: 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Vendredi: 8 h à 12 h

Numéros d'urgence

- Toutes urgences: 9-1-1
- Service de police intermunicipal de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion: 450 471-4121
- Urgences voirie et eau à la Ville (en dehors des heures d'ouverture de la Ville): 514 891-8519

Prochaines assemblées publiques du conseil municipal:

13 juin • 11 juillet • 8 août

Revoyez les séances du conseil en ligne sur la page YouTube de la Ville.



HORAIRE SPÉCIAL

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ET FÊTE DU CANADA

HÔTEL DE VILLE
CASERNE INCENDIE - BIBLIOTHÈQUE

Les bureaux administratifs seront fermés les vendredis 23 et 30 juin.



UN VENT NOUVEAU souffle sur notre économie locale!

La Corporation de développement de Sainte-Anne-des-Plaines a vu le jour le 6 janvier 2009 et sa principale mission était de créer un regroupement afin de soutenir le volet économique, social et communautaire de notre ville.

En 2012, on commence à utiliser l'acronyme CORDEV et on y ajoute le mot « affaires » pour en faire la Corporation du développement des affaires de Sainte-Anne-des-Plaines. C'est en 2020 que le nom change pour le Regroupement des gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines, soit le RGASADP.

Aujourd'hui je suis fier de vous annoncer que le RGASADP est devenu une aile de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB)! Cette dernière sera en mesure d'offrir beaucoup plus de soutien et saura représenter la communauté d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines en collaborant de près avec les entreprises, les différents acteurs municipaux et les ressources socioéconomiques du territoire. Pour ce faire, la CCITB a procédé à l'embauche d'une responsable - Liaison et projets collectifs dédiée aux gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines.

C'est dans un esprit d'échange et de concertation que l'Aile SADP stimulera l'attractivité commerciale et mobilisera la communauté pour assurer son dynamisme. Un nouveau comité dédié à cette Aile est composé de huit personnes issues de la communauté d'affaires de SADP et très impliquées dans la communauté. Il a pour but d'établir, de mettre sur pied et d'exécuter un plan d'action répondant aux besoins du milieu.

« Mon mandat comme Responsable - Liaison et projets collectifs sera de propulser le succès des entreprises par le biais de projets collectifs mobilisateurs et par un accompagnement personnalisé. J'ai toujours eu à cœur l'achat local et je comprends l'importance de préserver l'identité de l'activité commerciale propre à Sainte-Anne-des-Plaines », explique Carolane Withers.

Une entreprise qui souhaiterait discuter de façon plus personnalisée avec Carolane Withers pourra également le faire en prenant un rendez-vous, soit par téléphone au 450 435-8228, poste 222 ou par courriel à cwithers@ccitb.ca.

Toutes les entreprises de Sainte-Anne-des-Plaines qui adhèrent à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville feront partie de l'Aile SADP et profiteront aussi de l'offre complète de la CCITB. Celle-ci compte plus de 1 065 membres et chapeaute également d'autres ailes locales, celles de Sainte-Thérèse, Boisbriand et Rosemère. Vous y trouverez également des activités et des projets particuliers s'adressant à une communauté de femmes (Réseau Femmes en affaires), aux jeunes gens d'affaires (Aile jeunesse) et au secteur industriel (Réseau industriel).

Bienvenue chez nous Carolane!
Longue vie à notre Aile SADP

Pierre Berthiaume
Conseiller municipal, district 3
Responsable du développement économique

Sur la photo de gauche à droite: Julie Boivin, Gina Bergeron-Fafard, Carolane Withers, Pierre Berthiaume et Alain Cassista.



VOS CONSEILLERS EN ACTION!



M. Sébastien Lévesque
Conseiller - district 1



Mme Isabelle Hardy
Conseillère - district 2



M. Pierre Berthiaume
Conseiller - district 3



M. Marc-Olivier Leblanc
Conseiller - district 4



M. Keven Renière
Conseiller - district 5



Mme Véronique Baril
Conseillère - district 6

Cultiver DURABLEMENT le plaisir!



En parcourant le circuit Découverte du patrimoine gourmand



Avez-vous déjà mangé les bleuets de la Bleuetière des plaines ou ceux de La Ferme Métayer? Connaissez-vous La Ménagerie d'Annie qui vend de la viande ovine et porcine sans facteur de croissance et d'antibiotique? Cherchez-vous un fermier de famille pour vous alimenter en légumes frais? Souhaitez-vous faire de l'autocueillette de fraises, de framboises, de bleuets ou de citrouilles en famille? Voulez-vous vous procurer du sirop d'érable, du miel, du lait fermier, du fromage en grains local ou des plants pour votre jardin et votre aménagement extérieur? Sachez que tous ces produits sont facilement disponibles ici même à Sainte-Anne-des-Plaines!

Notre territoire agricole est sans contredit l'une des plus grandes richesses de notre ville! Il couvre au moins 92% de notre territoire et une belle diversité d'entreprises agricoles dynamiques s'y retrouve!

Je vous invite à découvrir et à parcourir le circuit Découverte du patrimoine gourmand qui met en valeur l'agriculture locale, la transformation de produits locaux et la production artisanale sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville. Juste à Sainte-Anne-des-Plaines, vous pourrez y retrouver une dizaine d'entreprises ouvertes au public!

En achetant et en mangeant local, nous choisissons des aliments qui sont produits à proximité par des gens d'ICI! Nous soutenons notre économie, nos familles et notre communauté. Par la même occasion, nous posons un geste écoresponsable en contribuant à réduire les distances de transport et l'émission de gaz à effet de serre de nos aliments achetés.

Profitez de la belle saison pour rencontrer nos artisans agroalimentaires et faire le plein de produits de chez nous!

Pour obtenir plus d'informations au sujet du circuit Découverte du patrimoine gourmand, nous vous invitons à balayer le code QR suivant:





CLINS D'ŒIL ENVIRONNEMENT

Besoin de plus de bacs de compost et de recyclage?

Saviez-vous que si vous désirez réaliser plus de compost ou de recyclage, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est en mesure de vous fournir un bac brun ou bleu supplémentaire ou même vous faire parvenir un bac brun d'un format différent afin de satisfaire vos besoins? Vous n'avez qu'à en faire la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement en appelant au 450 478-0211, poste 3050 ou en écrivant un courriel à environnement@villesadp.ca. La Ville est heureuse d'encourager les citoyens qui veulent eux aussi faire une différence pour notre chère planète!

* Sous réserve du nombre de bacs autorisés selon les règlements municipaux.

PETIT RAPPEL SYMPATHIQUE CONCERNANT LES 3 RÈGLES SIMPLES DU COMPOST



1 Si ça se mange ou s'il s'agit d'une partie de quelque chose qui se mange...

2 Si c'est en papier ou en carton non ciré, même si c'est souillé...

3 Si c'est un résidu de jardin (à l'exception des grosses branches)...

ÇA VA DANS LE BAC BRUN!

ÉCOCENTRE

111, RUE DES ENTREPRISES

HORAIRE D'ÉTÉ

Il est important de noter que la fermeture du site se fait 15 minutes avant l'heure indiquée.



VOICI L'HORAIRE À RETENIR JUSQU'AU 31 OCTOBRE PROCHAIN :

Mardi : 13 h à 16 h 45
Jeudi : 13 h à 20 h
Samedi : 8 h à 16 h



Le défi « mai sans tondeuse! »

À l'éveil de la nature, le pissenlit est l'une des rares plantes qui fleurit relativement tôt au printemps. Elle représente ainsi une excellente source de nourriture pour nos chères abeilles et autres pollinisateurs. Nous vous recommandons d'éviter de couper votre gazon durant cette floraison qui a lieu durant le mois de mai au bénéfice de nos insectes. C'est une contribution que nous pouvons faire pour maintenir la biodiversité et le fonctionnement de nos écosystèmes.



Ne pas couper trop court le gazon aide à réduire l'arrosage!

La hauteur de tonte recommandée est au minimum de 8 cm (3 pouces). Cette hauteur permet de rendre le gazon plus résistant face à certaines espèces indésirables comme les vers blancs. De plus, les plantes auront un besoin en eau moins grand, car ayant plus de feuillage, la photosynthèse permettra d'accumuler plus de sucres dans les racines. Ces dernières augmenteront en nombre et pourront explorer plus profondément le sol pour puiser leur eau. De plus, le feuillage permet de faire de l'ombre au sol et réduit son assèchement.

Ressources environnementales

VOUS VOUS POSEZ 1001 QUESTIONS EN CE QUI CONCERNE LE TRI DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES? Saviez-vous que de nombreuses ressources sont à votre disposition afin de répondre à vos interrogations? En voici quelques-unes:



TRICENTRIS
tri | transformation | sensibilisation

La page Facebook de [Tricentris](#) est l'endroit idéal pour connaître tous les petits secrets du recyclage.



Sur le site web de [Recyc-Dons](#), vous retrouverez 20 capsules environnementales qui vous permettront de mieux réaliser la gestion de vos matières résiduelles.



Vous cherchez des réponses rapides! L'application web et mobile [Ça va où?](#) saura vous faciliter la vie.

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE
en ce qui concerne ces subventions offertes
par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines,
nous vous invitons à téléphoner au
450 478-0211 ou à balayer ce code QR:



Programme d'incitation à l'herbicyclage

La Ville reconduit son programme de subvention pour l'achat de produits d'herbicyclage, tels que : lame déchiqueteuse, tondeuse manuelle à rouleau et tondeuse électrique.

Ce programme a pour but de promouvoir les pratiques de réduction à la source des matières organiques ainsi que la réduction des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Il s'agit également d'une action ciblée pour l'atteinte des objectifs de la politique environnementale de la Ville. De plus, les rognures de gazon ainsi laissées sur place sont un engrais naturel et gratuit qui aidera au verdissement des gazons.

Les produits visés par cette subvention sont :

- Lame déchiqueteuse – remboursement de 20 \$
- Tondeuse manuelle à rouleau – remboursement de 40 \$
- Tondeuse électrique – remboursement de 60 \$

Veuillez noter que la lame déchiqueteuse doit avoir été achetée après le 1^{er} janvier 2022. Le formulaire de demande de subvention est disponible au Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que sur notre site web.



Programme de subvention en écofiscalité agricole

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté le règlement n° 1019 décrétant un programme de subvention d'écofiscalité agricole. Ce règlement permet de mettre en place un programme d'appui aux agriculteurs afin de souligner les bonnes pratiques environnementales et les aider à rejoindre les orientations de la Loi sur la qualité de l'environnement. Au total, jusqu'à 2 000 \$ pourront être remis! Pour avoir droit à la subvention, plusieurs critères sont à respecter. Tous les détails auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Couches lavables

La Ville offre un remboursement de 50 %, jusqu'à un maximum de 150 \$, pour les achats effectués dans un commerce à l'extérieur de la Ville et un montant maximal allant jusqu'à 200 \$ sera donné pour les couches lavables achetées dans un commerce local de Sainte-Anne-des-Plaines.

Produits d'hygiène personnelle écoresponsables et réutilisables

Grâce à un financement de Recyc-Québec et un partenariat avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le GRAME subventionne 50 % du prix d'achat des produits d'hygiène personnelle visés, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne, pour les achats effectués après le 1^{er} janvier 2021.

Les produits visés sont :

- Les coupes menstruelles
- Les culottes menstruelles
- Les serviettes hygiéniques lavables
- Les sous-vêtements avec protection pour l'incontinence
- Les protections réutilisables pour l'incontinence

Pour demander votre subvention,
balayez ce code QR:





Samedi 3 juin 2023 • 9 h à 13 h

Parc des Familles et stationnement du centre Jean-Guy-Cardinal

PRÉSENTÉ PAR



9 h à 15 h - Marché aux puces de la Maison de la Famille

10 h - Spectacle pour enfants "Récup et Dragon" présenté par Tricentris

11 h - Atelier "Rencontrez nos abeilles" présenté par Desjardins

Don de compost, de semences, de plantes et d'arbres

Promotion d'exposants de la région et kiosque d'information

Course à obstacles

Présence de Ma tente à lire

NOS PARTENAIRES



C'EST BON À SAVOIR!

La nécessité d'obtenir un permis avant d'installer une piscine

Avec les températures chaudes qui se pointent le bout du nez, nous comprenons votre envie d'installer une piscine dans votre cour arrière! Cependant, avant d'entamer ce gros projet, n'oubliez pas que l'obtention d'un permis de la Ville est primordiale avant de pouvoir faire saucette dans votre nouvelle piscine.

Saviez-vous que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à votre disposition des formulaires d'autoévaluation de conformité au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles? Vous pourrez alors procéder vous-même à une première évaluation de la situation. Ces formulaires se retrouvent dans la section permis de notre site Internet.

Pour consulter ces formulaires, balayez ce code QR:



Arrosage de pelouse

Règlement n° 915 concernant l'utilisation rationnelle de l'eau potable distribuée par l'aqueduc municipal.

L'arrosage des pelouses est permis du 1^{er} avril au 15 octobre de chaque année aux conditions suivantes :

- Pour un immeuble RÉSIDENTIEL dont l'adresse civique est un chiffre pair: tous les lundis entre 20h et 22h.
- Pour un immeuble RÉSIDENTIEL dont l'adresse civique est un chiffre impair: tous les mercredis entre 20h et 22h.
- Pour un immeuble INDUSTRIEL ou un immeuble COMMERCIAL dont l'adresse civique est un chiffre pair: tous les mardis entre 8h et 10h.
- Pour un immeuble INDUSTRIEL ou un immeuble COMMERCIAL dont l'adresse civique est un chiffre impair: tous les jeudis entre 8h et 10h.
- Pour un immeuble RÉSIDENTIEL MUNI D'UN SYSTÈME AUTOMATIQUE D'ARROSAGE, dont l'adresse civique est un chiffre pair: tous les mardis entre 4h et 6h.
- Pour un immeuble RÉSIDENTIEL MUNI D'UN SYSTÈME AUTOMATIQUE D'ARROSAGE, dont l'adresse civique est un chiffre impair: tous les jeudis entre 4h et 6h.

Besoin d'un permis ou pas?

Vous avez de nombreux projets en tête et vous aimeriez que ces derniers se réalisent?

Avant de débiter de gros travaux, il demeure important de se questionner en matière de permis émis par la Ville. Vous retrouverez ci-dessous un résumé des demandes qui sont fréquemment faites à nos employés municipaux. Il est important de noter que ce tableau ne contient pas tous les types de permis. Vous pouvez vous référer au règlement n° 857 disponible en ligne pour obtenir plus de détails.



	NÉCESSITE UN PERMIS/CERTIFICAT	NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS/CERTIFICAT
N'HÉSITEZ PAS À TÉLÉPHONER AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT AU NUMÉRO SUIVANT AFIN DE FAIRE VALIDER VOS PROJETS : 450 478-0211, POSTE 2025		
Abattage d'arbre	Red	Grey
Abris d'auto permanent	Red	Grey
Abri pour bois de chauffage de 10 m ² et plus	Red	Grey
Abri pour bois de chauffage de moins de 10 m ²	Grey	Dark Grey
Affichage	Red	Grey
Agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire	Red	Grey
Aire de stationnement (aménagement ou agrandissement)	Red	Grey
Aménagement d'un logement accessoire (bachelor) ou d'un logement intergénérationnel	Red	Grey
Aménagement paysager et autre aménagement de terrain pour un usage résidentiel	Grey	Dark Grey
Balcon, galerie, perron et porche faisant corps avec le bâtiment principal (rénovation ou construction)	Red	Grey
Bâtiment accessoire à usage agricole/commercial ou industriel (construction, agrandissement, installation ou déplacement)	Red	Grey
Clôture	Red	Grey
Constructions, ouvrages et travaux en milieu humide, sur la rive et le littoral	Red	Grey
Creusage d'un puits	Red	Grey
Démolition d'un bâtiment principal ou accessoire	Red	Grey
Garage isolé ou attenant au bâtiment principal	Red	Grey
Haie et muret	Grey	Dark Grey
Installation septique (mise en place ou modification)	Red	Grey
Nouvelle construction d'un bâtiment principal	Red	Grey
Patio ou une terrasse (construction ou rénovation)	Grey	Dark Grey
Pavillon ou gazebo permanent	Red	Grey
Pergola	Grey	Dark Grey
Piscine hors-terre, semi-creusée ou creusée	Red	Grey
Plate-forme pour piscine (deck)	Red	Grey
Poulailler urbain et parquet extérieur	Red	Grey
Rénovation intérieure et/ou extérieure d'un bâtiment principal (en excluant des travaux d'une valeur de 5 000 \$ sans que les fondations ou les composantes portante de la structure ne soient modifiées)	Red	Grey
Remblai et/ou déblai	Red	Grey
Remise « cabanon » de 10m ² et plus pour un usage résidentiel	Red	Grey
Remise « cabanon » de moins de 10 m ² pour un usage résidentiel	Grey	Dark Grey
Spa	Red	Grey



VISITES PRÉVENTIVES

Veillez noter qu'à compter du mois de mai jusqu'à la mi-septembre, les pompiers de Sainte-Anne-des-Plaines feront des visites préventives dans les résidences et logements de notre ville. Ces derniers vérifieront si votre domicile est sécuritaire pour vous et votre famille et vous donneront des conseils en ce sens. Lors de ces visites, les pompiers vérifieront les avertisseurs de fumée, le remisage du propane, les extincteurs portatifs, les plans d'évacuation, les sorties de secours et les avertisseurs de monoxyde de carbone en présence d'une source potentielle de CO.

Les pompiers préventionnistes sont autorisés à vous visiter durant la semaine, durant la journée, en début de soirée ainsi que la fin de semaine. Ils seront bien identifiés avec leur uniforme et les véhicules du Service. Si vous désirez fixer un rendez-vous pour une visite, vous pouvez composer le 450 478-2520.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Pour toute intervention par le Service de sécurité incendie, vous devez composer le 911!

Bien que la situation puisse vous sembler « moins urgente », si vous avez besoin de l'aide des pompiers il est nécessaire de composer le 911, car aucune équipe ne peut être déployée à la suite d'un appel à l'administration de la caserne!

Que ce soit pour une odeur suspecte, un déversement, un problème avec les fils électriques causant un incendie, etc., dès que votre sécurité ou celle d'autrui est en jeu, n'hésitez pas à composer le 911.



L'UTILISATION D'UN FOYER EXTÉRIEUR

Règlement municipal n° 3700

L'ÉQUIPEMENT

Le foyer doit être muni d'un chapeau de cheminée avec pare-étincelles.

LA HAUTEUR

La hauteur du foyer, incluant la cheminée, ne doit pas dépasser 2 mètres (6 pieds).

L'EMPLACEMENT

Le foyer doit se situer dans la cour arrière de la résidence, à au moins 2 mètres des limites de propriété et à 6 mètres de tout bâtiment. En aucun cas, cet équipement ne peut être installé sous un arbre.

PAS D'ACCÉLÉRANT!

Aucun accélérateur tel qu'essence, huile ou pneu ne peut être utilisé.

FEU DE BOIS UNIQUEMENT

Il est interdit de brûler des déchets domestiques ou naturels (gazon, feuilles, cèdres), des plastiques et autres matières synthétiques ou agglomérées dans un foyer extérieur.



LE FONCTIONNEMENT D'UNE MUNICIPALITÉ



LA TENUE DE REGISTRE

Le conseil municipal adopte régulièrement des règlements qui régissent le fonctionnement de la Ville. Que ce soit pour des règlements d'urbanisme ou pour des règlements d'emprunt, il y a une procédure bien claire et précise à suivre pour permettre l'entrée en vigueur de ces règlements. Cette procédure est régie par un cadre légal surveillé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Certains de ces règlements doivent être soumis à l'approbation de l'ensemble des habitants du territoire ou des habitants d'un secteur du territoire avant d'entrer en vigueur.

Le processus donne donc aux citoyennes et citoyens concernés un pouvoir décisionnel sur certains de ces projets grâce à la tenue de registre. La tenue de registre permet donc aux personnes habiles à voter de demander la tenue d'un référendum sur le règlement en question.

C'est la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) qui fixe les modalités d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Pour résumer, la tenue de registre permet de vérifier si, pour un règlement en particulier, la tenue d'un référendum est nécessaire et, par conséquent, de confirmer que les citoyens sont en accord avec le règlement adopté. **Les personnes qui sont en désaccord avec le règlement proposé pourront signer le registre et ainsi demander un vote sur le sujet, par l'entremise d'un référendum. Les personnes en accord avec le règlement n'ont pas à signer le registre.**

La loi indique à l'administration municipale un calcul à faire afin d'établir le nombre de signatures au registre qui fera en sorte d'exiger que le règlement soit soumis à un vote référendaire. Si ce nombre de signatures est atteint, cela signifie au conseil municipal que la population n'est pas totalement en accord avec le règlement et souhaite être consultée grâce à un vote.

Le conseil municipal doit alors prendre une décision en lien avec le projet de règlement présenté :

+ SOIT IL PREND LA DÉCISION DE LANCER LE PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE SUR LA QUESTION;

- L'administration municipale préparera alors la tenue d'un référendum et travaillera avec Élections Québec pour mettre en place ce processus démocratique.

+ SOIT IL RETIRE LE PROJET TEL QU'IL A ÉTÉ PRÉSENTÉ;

- Le conseil pourra décider de retravailler le règlement (changer en partie ou en totalité le règlement, modifier le montant demandé, etc.) et le présenter ultérieurement ou simplement de le retirer.

C'est aussi cette loi qui précise le cadre entourant la tenue de registre, soit l'horaire et les jours d'accès au registre ainsi que les modalités d'annonce de la tenue de registre. Ainsi, des délais pour l'affichage de l'avis public, l'ouverture et la fermeture du registre sont encadrés et dictés par la loi. De plus, le nombre de jours d'ouverture du registre est déterminé selon le nombre de personnes habileté à voter et le nombre de signatures requises.

Il est important de comprendre que le citoyen est responsable de s'informer et d'être attentif aux annonces d'adoption de règlements faites aux séances du conseil municipal. Il doit prendre connaissance des avis affichés, des renseignements sur le site Internet de la Ville et consulter les tableaux d'affichage. Beaucoup de renseignements sont également présentés lors des assemblées publiques. Notez que toutes les séances du conseil sont ouvertes au public et les enregistrements de ces séances sont disponibles dans les jours suivants sur la page YouTube de la Ville.

Bien qu'une procédure de tenue de registre soit complexe, elle demeure importante pour la démocratie municipale. Pour en apprendre davantage à propos de la tenue de registre ou des règlements d'emprunt, n'hésitez pas à consulter le site Internet du MAMH au www.mamh.gouv.qc.ca.

TENUE DE REGISTRES À VENIR

Les registres ci-dessous seront ouverts le **lundi 29 mai** et le **mardi 30 mai**, de **9 h à 19 h** et se tiendront à l'hôtel de ville situé au 139, boulevard Sainte-Anne.

- **Règlement numéro 1050** décrétant la construction d'un centre aquatique et un emprunt de 14 300 000 \$ pour en payer le coût;
- **Règlement numéro 1051** décrétant une dépense de 450 000\$ et un emprunt de 270 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1A.

Veuillez prévoir une carte d'identité parmi les suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces Canadienne.

QUELQUES DÉFINITIONS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Un règlement d'emprunt permet à une municipalité d'emprunter des sommes d'argent pour effectuer des travaux d'infrastructure lorsqu'elle ne dispose pas des sommes nécessaires pour effectuer les travaux dans son budget annuel. Le règlement d'emprunt présente les secteurs visés pour les travaux, les modalités de taxation, s'il y a lieu, et les détails du financement des travaux qui seront réalisés. Tout règlement d'emprunt doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui s'assurera que la Ville pourra respecter ses engagements financiers.

PERSONNE HABILE À VOTER

Personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville (ou du secteur concerné par le règlement). Pour être considérée comme une personne habile à voter qui a droit de signer le registre, la personne doit remplir certaines conditions, et ce, à la date d'adoption du règlement, notamment être majeure, être domiciliée sur le territoire de la ville et depuis au moins 6 mois dans la province de Québec, être citoyenne canadienne ou être propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la ville depuis au moins 12 mois. Tous les détails sont disponibles dans la loi.

AVIS PUBLIC

Ces avis peuvent servir à renseigner les citoyens quant aux décisions prises par le conseil de la municipalité ou celles qu'il a l'intention de prendre. Les Municipalités sont tenues d'en faire la publication dans plusieurs circonstances. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en vigueur un règlement ou encore d'annoncer le calendrier des séances du conseil. Les avis publics remplissent donc en premier lieu des objectifs de transparence et de diffusion de l'information envers le citoyen. Les délais de publication des avis publics, de même que les renseignements qu'ils doivent contenir, sont prévus par la loi. À Sainte-Anne-des-Plaines, les avis publics sont disponibles sur le site Internet de la Ville ainsi que sur le babillard situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

GRANDS DOSSIERS

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Voici le suivi de deux projets importants pour lesquels nous souhaitons vous transmettre des informations : le projet de piscine municipale et le projet d'agrandissement et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable (UPEP).

AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'UPEP

Le Service des infrastructures et technique (SIT) travaille conjointement avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans ce dossier. C'est une collaboration importante et qui se déroule très bien vu la complexité du dossier. Des changements dans la procédure à respecter ont entraîné des délais supplémentaires en raison de l'ajout de certaines étapes avant d'obtenir tous les certificats et autorisations nécessaires pour effectuer les travaux sur le terrain.

Actuellement, l'équipe est en présélection des différentes solutions qui seront mises en place dans l'usine afin de préparer l'appel d'offres. Cette présélection devra être autorisée par le Ministère.

Parallèlement à ces travaux plus administratifs, le SIT continue ses tests et ses travaux pour raccorder de nouveaux puits au réseau municipal. Cet été, il est prévu de raccorder les puits des Ruisseaux.



PROJET DE PISCINE MUNICIPALE

Le travail se poursuit!

Le conseil municipal procédera dans les prochains jours à l'adoption du règlement d'emprunt. Comme il a été expliqué à la page précédente de la Revue, lorsque le règlement d'emprunt sera adopté, le Service du greffe procédera à l'ouverture d'un registre qui permettra aux gens s'opposant au projet de se faire entendre.

Tous les détails concernant la tenue de ce registre seront donnés lors de la séance du conseil municipal où le règlement sera adopté. Par la suite, un avis public sera affiché au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et sur le site Internet officiel de la Ville.

Vous êtes invités à suivre les médias sociaux officiels de la Ville, vous inscrire à l'infolettre et lire la section ADN express dans le journal local *La Voix* pour suivre les actualités en lien avec ce dossier.

PORTRAIT DE LA GÉOGRAPHIE HUMAINE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Je vous présente le troisième et dernier portrait de notre population en lien avec la publication des données du dernier recensement. Cette fois-ci, ce sont les sujets suivants qui seront traités : **les familles économiques, le revenu, les ménages et la typologie des logements de notre municipalité.**

Madame Julie Boivin
Mairesse



Julie Boivin



LES FAMILLES ÉCONOMIQUES

Dans le recensement, de nombreuses données sont en lien avec les revenus. Pour ma part, je vous présente ce qu'on appelle les revenus pour les familles économiques qui se composent d'un groupe de deux personnes ou plus, habitants dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, l'alliance, l'union libre ou encore par l'adoption.

Ce calcul inclut l'ensemble des revenus récurrents durant l'année pour tous les membres de la famille : salaire, allocation familiale, prestation en provenance du gouvernement (prestation sociale, prestation pour enfants, prestation assurance-emploi, pension de la Sécurité de la vieillesse, régime des rentes du Québec, régimes de pension du Canada, rente d'invalidité), les pensions alimentaires, les bourses d'études, etc. Pour notre ville, il y a 4 205 familles économiques ce qui donne les résultats suivants :

Revenu médian* des familles économiques de Sainte-Anne-des-Plaines (2020)

	AVANT IMPÔTS	APRÈS IMPÔTS
Revenu total médian pour l'ensemble des familles économiques	96 000 \$	82 000 \$
• Revenu total médian pour une famille économique composée d'un couple	83 000 \$	71 000 \$
• Revenu total médian pour une famille économique composée d'un couple avec enfants	119 000 \$	101 000 \$
• Revenu total médian pour une famille économique monoparentale	67 000 \$	60 400 \$

* Le revenu médian représente le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés : les revenus de la moitié des familles de ce groupe sont sous la médiane, et les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane.

LES REVENUS

Si nous prenons le temps de regarder la répartition de revenus de la population de 15 ans et plus au niveau des 5 880 ménages privés (une personne ou un groupe de personnes vivant à la même adresse), nous obtenons la répartition suivante :

Répartition des revenus dans les ménages privés

- 1 \$ à 19 999 \$
- 20 000 \$ à 39 999 \$
- 40 000 \$ à 59 999 \$
- 60 000 \$ à 79 999 \$
- 80 000 \$ à 99 999 \$
- 100 000 \$ et plus



Une des statistiques que nous devons garder à l'œil est celle portant sur la population à faible revenu. Cette statistique nous permet de mieux cibler les besoins de notre population. Je suis au courant que ceci n'est pas directement du ressort de la Ville et que dans la plupart des cas ce sont les services provinciaux et non municipaux qui s'occupent de ce dossier, cependant si la Ville a la possibilité de venir en aide à une population fragile, nous nous devons de le faire.

Cette aide peut prendre différentes formes comme des programmes d'aide pour payer les frais d'inscriptions des enfants pour les activités sportives et culturelles, des activités gratuites ou à plus faible coût pour les aînés, des activités gratuites pour toute la famille durant la semaine de relâche, etc.

Le seuil de faible revenu après impôt désigne un seuil de revenu où les familles économiques consacrent une portion plus grande que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Pour notre ville, si nous regardons

la moyenne pour l'ensemble de notre population, 8,4% des Anneplainoises et Anneplainois sont considérés comme vivant sous le seuil de faible revenu. Plus en détail, si nous regardons les moyennes par groupes d'âge, ce sont 8,2% des enfants (0 à 17 ans), 5,8% des adultes (18 à 64 ans) et 19% de nos aînés qui vivent sous le seuil de faible revenu après impôt. Ces données sont très importantes à garder en tête, car elles viennent souvent expliquer des décisions prises par le conseil de ville lorsque vient le temps de mettre en place différents programmes d'aide.

LES MÉNAGES ET LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Le dernier dossier statistique que je souhaitais vous présenter porte sur les caractéristiques des ménages.

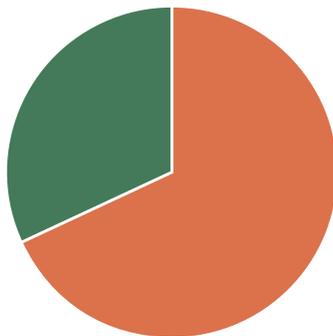
Comme vous pouvez le constater sur le terrain, la plus grande partie de notre parc immobilier est composée de maison unifamiliale isolée que l'on appelle plus communément des « bungalows ». En effet, ce sont les principales constructions qui ont été érigées entre les années 1960 et les années 2000. Aussi, au sein de notre parc immobilier, ce sont principalement des propriétaires (près de 70%), la balance étant des locations (ce sont principalement des 3 ½ et des 4 ½ que nous avons sur notre territoire.)

Ainsi, si la moyenne du nombre de pièces par unité d'habitation se situe à 6,4 pièces, il est évident de déduire que c'est une répartition entre les logements et les « bungalows » qui comptent pour leur part en moyenne 10 ou 11 pièces! Finalement, 96,9% des répondants ont indiqué que la taille de leur logement était convenable à leurs besoins.

Les statistiques de notre parc immobilier nous permettent aussi de voir qu'à travers les décennies, nous avons eu un rythme de développement relativement stable, ajoutant tranquillement, mais régulièrement des unités à notre parc immobilier afin de continuer d'accueillir de nouvelles familles au sein de notre communauté. Il s'agit donc d'un développement réfléchi d'intégration d'unités de logement représentatif de l'augmentation de la population au sein de la région métropolitaine de Montréal.

Mode d'occupation

Propriétaire
Locataire

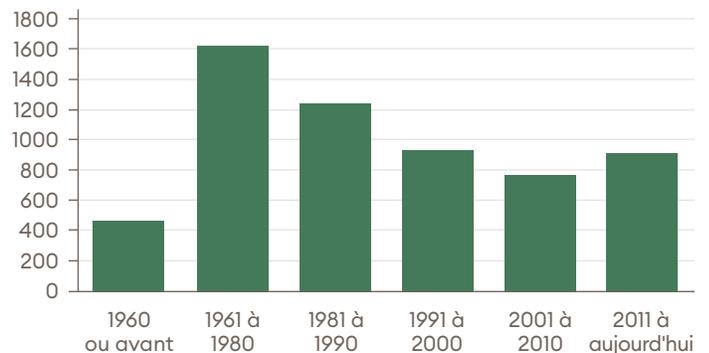


Nombre de pièces

1 à 4
5
6
7
8 et +



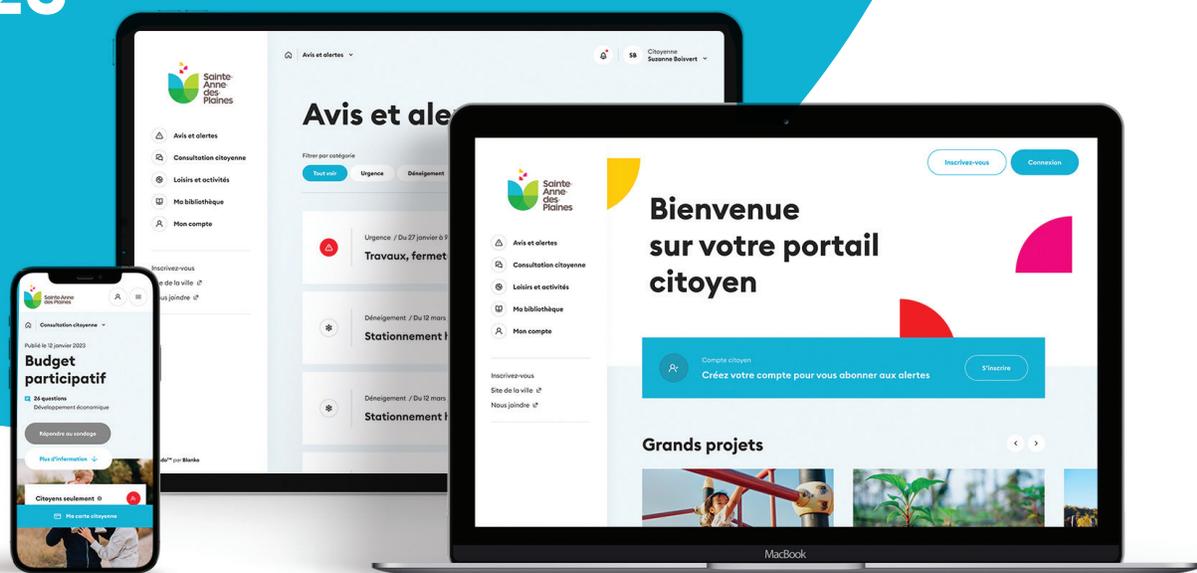
Année de construction



En espérant que vous connaissez mieux notre population avec ces trois articles sur le profil statistique de notre communauté! N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous souhaitez avoir davantage de détails sur l'un de ces aspects. Il me fera plaisir d'écrire un autre article, dans un futur ADN, afin de vous présenter d'autres éléments de notre belle population anneplainoise!

Mise en place d'un nouveau portail citoyen

MAI 2023



Dans l'objectif d'améliorer l'expérience, les communications et la participation citoyenne, Sainte-Anne-des-Plaines mettra à la disposition de ses citoyens, un guichet unique et une carte citoyenne entièrement personnalisés à l'image de la ville centralisant ainsi plusieurs services municipaux en ligne.

Restez à l'affût de nos réseaux sociaux et de notre site Internet afin d'obtenir plus d'informations concernant ce nouveau portail!

URL du portail:
citoyen.villesadp.ca

Pst...

Nous vous dévoilons ceci en grande primeur puisque le portail n'est pas encore accessible! L'ouverture est prévue dans quelques jours.

POUR S'INSCRIRE :

1. Accédez au portail citoyen en utilisant l'URL citoyen.villesadp.ca.
2. Cliquez sur le lien « Inscription ». Veuillez noter que pour finaliser votre inscription au portail, vous devrez fournir une preuve de résidence.
3. Remplissez les champs du formulaire d'inscription, téléversez votre preuve de résidence et cliquez sur « M'abonner ».
4. Une fois ces étapes complétées, vous recevrez un courriel contenant un lien d'activation pour votre compte.
5. Si vous avez opté pour la notification par SMS, vous devrez éventuellement confirmer votre numéro de téléphone portable en saisissant le code de vérification que vous recevrez par SMS.



CE QUE VOUS Y RETROUVEREZ

Alertes et notifications citoyennes (abonnement et mode de communication personnalisés)

Consultation citoyenne (sondages, budget participatif, boîte à idées, grands projets, etc.)

Requêtes et signalements

Loisirs et activités

Carte citoyenne

Et plus encore.

Pour toute question ou demande d'information sur le portail citoyen, nous vous invitons à nous écrire au communications@villesadp.ca ou à téléphoner au 450 478-0211.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE D'ÉTÉ de la bibliothèque

Du 5 juin au 3 septembre 2023

Dimanche:	FERMÉ
Lundi:	13 h à 20 h
Mardi:	13 h à 20 h
Mercredi:	10 h à 20 h
Jeudi:	13 h à 20 h
Vendredi:	10 h à 15 h
Samedi:	FERMÉ

Fermeture
de la bibliothèque
le 23 juin pour la
Fête nationale
et le 30 juin pour la
fête du Canada.



Bibliothèque municipale
Sainte-Anne-des-Plaines



6 À 12 ANS

Club des
aventuriers 2023

Voyage: La lecture un passeport sur le monde

Dès le 27 juin, viens voyager dans notre sélection de livres du Club des Aventuriers! Viens lire, rire, t'instruire et t'amuser!

Conditions

- Tu dois être membre de la bibliothèque
- Âgés de 6 et 12 ans (1^{re} année complétée)

Début: mardi 27 juin à 18 h 30

(Veuillez noter que toutes les autres rencontres se dérouleront les mardis en journée.)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

à compter de 13 h le 5 juin.

Par courriel à bibliotheque@villesadp.ca ou
par téléphone au 450 478-4337 ou
en personne.



Ma tente à lire

Au parc des Familles (face à la bibliothèque)

Du 29 juin jusqu'au 17 août

Tous les jeudis de 10 h à 11 h 30

Visite libre sans réservation
(si la température le permet).

Viens écouter ou lire des histoires avec Julie!

Ma tente à lire **MOBILE**

Du 28 juin jusqu'au 16 août

Tous les mercredis de 10 h à 11 h 30

28 juin au parc des Bons Voisins

5 juillet au parc de l'école du Bois-Joli

12 juillet au parc du Lac Normandie

19 juillet au parc Leclerc

26 juillet au parc Limoges

2 août au parc Racine

9 août au parc St-Gabriel

16 août à la Halte Desjardins



Présence de Ma tente à lire lors des événements

Saviez-vous que Ma tente à lire sera aussi présente lors des événements suivants:

**Le 3 juin pour la journée JADE
au parc des Familles**

**Le 24 juin pour la fête nationale
du Québec au parc des Saisons**



Les « Coups de soleil » seront de retour dès le 5 juin

UNE SÉLECTION DE LECTURES D'ÉTÉ
LÉGÈRES ET RAFRAÎCHISSANTES!

Pour plus de détails, rendez-vous à la bibliothèque ou
communiquez avec les membres de l'équipe au 450 478-4337.



FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINTE-ANNE-DES-PLAINES,
ON FÊTE ÇA EN FAMILLE LE 24 JUIN!

Rendez-vous au parc des Saisons
pour un après-midi rempli d'activités
pour les tout-petits et les grands aussi!

13 h Ouverture du site

13 h à 19 h 30 Jeux gonflables, animation, maquillage, jeux d'adresse
et musique d'ambiance!
Hot-dogs, collations et breuvages seront disponibles sur place.



19 h 45 Discours patriotique et dévoilement
des résultats du vote dans le
cadre du budget participatif

20 h **SPECTACLE DES
LOCATAIRES**
HOMMAGE AUX COLOCS
ET FEU DE JOIE

Depuis plus de dix années, **Les Locataires hommage aux Colocs** célèbrent les meilleurs classiques de ce groupe qui a su marquer les générations québécoises. Ce groupe hommage originaire du Saguenay est composé de huit musiciens qui interprètent très fidèlement les plus grands succès du groupe original. Entre 2011 et 2018 la formation se forge une réputation solide en se produisant plus d'une soixantaine de fois un peu partout au Québec. Leur chimie sur scène, le look des musiciens et le grain de voix du chanteur qui personnifie André Fortin, en font un hommage des plus fidèle.

22 h On clôture la soirée avec de
merveilleux **feux d'artifice**

CINÉMA EN PLEIN AIR

POUR TOUTE LA FAMILLE

28 juillet • 4 août

Parc Neuville • 20 h

GRATUIT Collations en vente sur place
Aucune inscription requise

TITRES DES FILMS À VENIR

Surveillez les médias sociaux de la Ville, les journaux et l'infolettre!

VENTE-DÉBARRAS

LES PÉRIODES DE VENTE-DÉBARRAS ARRIVENT À GRANDS PAS!

Vous n'avez besoin d'aucun permis,
simplement respecter les dates et l'horaire autorisé qui est
de 8 h et 18 h :



FIN DE SEMAINE DE LA
JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES
DU 19 AU 22 MAI

FIN DE SEMAINE SUIVANT LA
JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES
DU 26 AU 28 MAI

FIN DE SEMAINE DE LA
FÊTE DU TRAVAIL
DU 1^{ER} AU 4 SEPTEMBRE

FIN DE SEMAINE SUIVANT LA
FÊTE DU TRAVAIL
DU 8 AU 10 SEPTEMBRE

Si vous désirez afficher une pancarte en dehors de votre terrain, vous devez acheter l'affiche officielle de la Ville au coût de 10 \$ disponible à l'hôtel de ville. Le maximum d'affiches que vous pouvez vous procurer est de deux. Sur votre terrain, vous pouvez choisir l'affiche que vous désirez.

De plus, vous pouvez faire parvenir votre adresse et les dates où vous désirez effectuer une vente-débarras au 450 478-0211 et nous ajouterons votre adresse sur le site web afin que les citoyens soient informés qu'il y a une vente à votre adresse.



Les Vendredis MUSICAUX

DU 7 JUILLET AU 18 AOÛT 2023

19 H 30 • PARC NEUVILLE
(172, rue Neuville-en-Ferrain)

*EN CAS DE PLUIE: 20h au Centre Jean-Guy-Cardinal (156, 3^e Avenue)

7 JUILLET

Guitar Story

HOMMAGE AUX MEILLEURS GUITARISTES

14 JUILLET

Martine St-Clair

FRANCO/POP

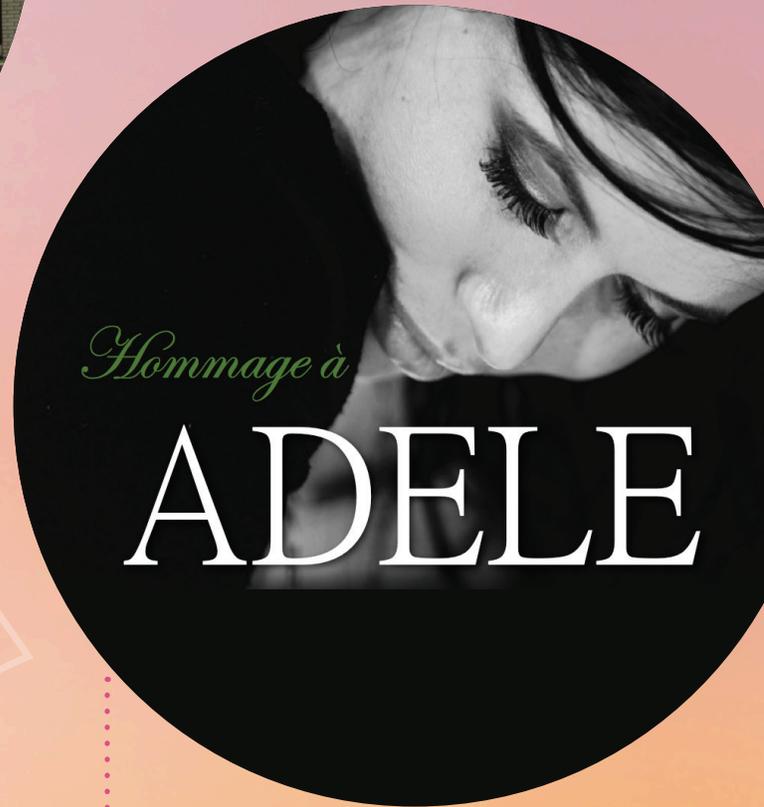




21 JUILLET

Karo Laurendeau

COUNTRY



Hommage à

ADELE

11 AOÛT

Ludovick Bourgeois

POP

18 AOÛT

Audrey Gagnon

HOMMAGE À ADELE



CLASSIQUE
DE LA MAIRESSE

Présenté par

 **Jean Coutu**
STÉPHANE BOILY

SPECTACLE DE GUYLAINE TANGUAY

Thérapie country

27 SEPTEMBRE • 20 H
ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

BILLETS DISPONIBLES EN JUIN - SURVEILLEZ LES ANNONCES!



Spectacles pour enfants

Parc Neuville situé au 172, rue Neuville-en-Ferrain



POUR TOUTE LA FAMILLE

Le labo magique du professeur Ding

PRÉSENTÉ PAR ANIMATION CLIN D'OEIL

12 août dès 10 h 30

Le professeur Ding a des idées plein la tête. Il conçoit et crée toute sorte d'expériences grâce à la magie... Généreux comme il l'est, le professeur Ding désire partager ses connaissances et sa magie avec les petits et les plus grands.

Éclair de génie!

Le professeur Ding décida de créer un laboratoire mobile afin que ceux-ci puissent profiter de son savoir magique et devenir à leur tour des petits génies magiciens !

Serez-vous les prochains invités au labo du prof Ding ?



EN CAS DE PLUIE,

les spectacles seront déplacés au centre Jean-Guy-Cardinal

POUR TOUTE LA FAMILLE

La dernière rivière

PRÉSENTÉ PAR LE THÉÂTRE DE LA BOTTE TROUÉE

30 juin dès 10 h

Dernièrement Lou se renferme sur lui-même. Contrairement aux autres années, il ne voulait pas aller au camp de vacances cet été. Au Camp des Trois-Truites, il exécute malgré lui un ancien rituel magique. Il se retrouve alors transporté dans un monde secret. Il y fera la rencontre d'étranges créatures menacées d'une grande sécheresse. Arrivera-t-il à retrouver son chemin?

JOURNÉE JADE

Le 3 juin prochain, Tricentris présentera le spectacle pour enfants *Récup et Dragon* dès 10 h au parc des Familles.

Consultez la page 7 pour plus d'informations.

LE LABO MAGIQUE DU PROFESSEUR DING





LA SEIGNEURIE DES PLAINES

La piste cyclable La Seigneurie des Plaines: un incontournable cet été! Les mordus de villégiature et adeptes de randonnées cyclistes seront charmés par le caractère unique du paysage champêtre, boisé et patrimonial de La Seigneurie des Plaines. La piste déploie 21,5 km de réseau cyclable sur le territoire de Blainville, de Terrebonne et en sol anneplinois.

Départs, carte, règlements et foire aux questions:
seigneuriedp.org



Foire aux questions

OÙ EST SITUÉE LA PISTE?

La piste débute à la jonction de la côte Saint-Louis et de la piste du P'tit Train du Nord et se termine à Terrebonne (secteur La Plaine) sur le rang Sainte-Claire. Les usagers de la piste multifonctionnelle passeront au cœur de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines. La piste traverse donc trois villes: Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne, et deux régions: les Laurentides et Lanaudière.



Y A-T-IL DES AIRES DE REPOS SUR CETTE PISTE?

Il y a deux aires de repos sur la piste, l'une située à proximité du Chalet des érables et l'autre dans le boisé entre la rue Gauthier et le rang Sainte-Claire. C'est deux aires de repos sont constituées de bancs, rangements de vélo et de poubelles. Il y a aussi des endroits précis pour faire usage des toilettes, des abreuvoirs, de bancs, de tables à pique-nique et de toits pour se protéger en cas d'intempérie, notamment une fois rendus dans le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à la Halte Desjardins et à la halte du boisé des lacs Fauvel dans le secteur de Blainville.

QUEL EST LE REVÊTEMENT DE LA PISTE?

Dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines, le revêtement de la piste cyclable est totalement asphalté, à l'exception des milieux humides, lesquels sont protégés par des passerelles en bois traité. Dans le secteur du boisé des lacs Fauvel et de la grande tourbière, à Blainville, le revêtement est en criblure de pierres. Dans le secteur de Terrebonne, le revêtement est en criblure de pierres (du côté de Blainville) et en asphalte (du côté de Sainte-Anne-des-Plaines - Rang Ste-Claire)

PUIS-JE Y AMENER MON CHIEN?

Les animaux sont interdits sur la piste cyclable sauf dans le secteur entre la rue Gauthier et le rang Sainte-Claire.

Les chiens doivent être en laisse, et ce, en tout temps.



EST-IL POSSIBLE D'Y MARCHER AU LIEU D'Y FAIRE DU VÉLO?

Oui, il est possible de marcher. Pour des raisons de sécurité, les marcheurs doivent circuler dans le sens contraire aux cyclistes. Ceci permet aux usagers de se voir plus rapidement et ainsi de réagir dans un meilleur délai.

Y A-T-IL DE LA SIGNALISATION SUR LA PISTE?

La piste cyclable respecte toutes les normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable en termes de signalisation et est certifiée par un ingénieur. À l'entrée de chaque ville se trouve un panneau indicateur des règlements de la piste. 22 panneaux de signalisation indiquent le nombre de kilomètres parcourus à partir du kilomètre zéro, à chaque kilomètre.

LA PISTE EST-ELLE ADAPTÉE POUR DES ENFANTS EN BAS ÂGE?

La piste cyclable est adaptée pour tous les groupes d'âge. Cependant, à certains endroits, les usagers devront faire preuve de prudence en fonction de la dénivellation de la surface de roulement qui peut être plutôt abrupte. Restez attentifs à la signalisation sur la piste, celle-ci vous avertira des courbes ou des descentes plus à risque.



À VOS VÉLOS

ACTIVITÉS DE VÉLO À NE PAS MANQUER CET ÉTÉ!

12 ANS ET PLUS

Atelier d'entretien de vélo

GRATUIT

Niveau débutant

Halte Desjardins

**Dimanche 28 mai et 4 juin
de 10 h à 11 h**

L'entretien de base de votre vélo
n'aura plus de secrets pour vous!

Apprenez-en davantage sur :

- Changement d'une crevaillon;
- Ajustement des freins;
- Ajustement des vitesses;
- Comment lubrifier la chaîne/
nettoyage.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE:

Au Service des loisirs et de la culture:
450 478-0211, poste 2016.

En ligne sur le portail Sport-Plus.

12 ANS ET PLUS

Atelier d'entretien de vélo

GRATUIT

Niveau avancé

Halte Desjardins

**Dimanche 28 mai et 4 juin
de 11 h 15 à 12 h 15**

Passez à un autre niveau concernant
l'entretien de votre vélo et apprenez-
en davantage sur :

- Changement d'une chaîne;
- Alignement d'une roue;
- Changement d'un câble/gaine.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE:

Au Service des loisirs et de la culture:
450 478-0211, poste 2016.

En ligne sur le portail Sport-Plus.



GRATUIT

POUR TOUTE LA FAMILLE

Matinée vélo

Halte Desjardins

**15 juillet
de 9 h à 12 h**

Joignez-vous à nous lors de la
Matinée vélo et préparez-vous à
brûler des calories!

**Animation, kiosque de
massothérapie, entretien de vélo
et plus encore!**



LOISIRS

Sports de glace



Hockey mineur

Saison 2023-2024

Les inscriptions auront lieu en ligne dès le début du mois de juin!

Début de saison:

La saison débute dans la semaine du 4 septembre.

Inscriptions en ligne:

Les inscriptions devront se faire sur le site d'Hockey Canada au inscription.hockeycanada.ca/inscription.

Informations sur la saison de hockey 2023-2024:

Hockey mineur info@ahmsadp.com ou ahmsadp.com
450 838-8772, poste 3.



Association de hockey féminin des Laurentides

Inscriptions en ligne seulement au:
ahflaurentides.com

Les informations seront disponibles sous peu sur le site Internet.

Pour plus d'informations:

communiquer avec la VP administration au registraire@ahflaurentides.com.



DÈS 3 ANS

Club de patinage artistique Sainte-Anne-des-Plaines

Inscription: Les inscriptions auront lieu en ligne du 9 juin au 26 août 2023.

Début: La saison régulière débutera le 9 septembre 2023.

Spectacle: La saison se termine par un spectacle d'envergure au mois d'avril. La participation au spectacle est facultative et soumise à l'autofinancement.

Informations:
cpasadp.com



Association de ringuette Saint-Eustache/Boisbriand

Inscriptions 2023

Résidents de Sainte-Anne-des-Plaines: inscription par la poste seulement, via le formulaire disponible sur le site de l'Association. Poster au Service des loisirs de la Ville de Boisbriand (940, boul. de la Grande-Allée). Paiement par carte de crédit Visa ou Mastercard et chèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association au ringuette-arseb.org.



POUR TOUS (DE 3 À 99 ANS)

Les samedis mise en forme – programme équilibre

Parc des Familles

GRATUIT

Du 1^{er} juillet au 19 août de 10 h à 11 h

 **En cas de pluie forte, l'activité est annulée (et non reportée).**

Ce programme est conçu pour le développement de la force fonctionnelle et de la flexibilité du corps entier. Entraînement différent à chaque semaine, avec ou sans chaussures. Un heureux mélange de pilates, de yoga et de danse. Une invitation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, en collaboration avec le Centre Marie-Soleil.

Entraîneur(se) recherché(e)!

Nous sommes à la recherche d'un(e) entraîneur(se) de gymnastique et/ou de cheerleading afin d'offrir des cours l'automne prochain. Tu as une certification ou aimerais en acquérir une, tu es la personne qu'on recherche.

Contacte-nous au loisirs@villesadp.ca ou au 450 478-0211, poste 2016.



INSCRIPTION TENNIS

Les inscriptions pour le tennis sont commencées! N'hésitez pas à contacter le Service des loisirs et de la culture pour plus d'informations!

450 478-0211, poste 2016



Viens t'amuser au skatepark!

Animé par Technical Skateboards

Joins-toi à nous le 29 juin prochain de 18 h à 21 h au skatepark du parc Neuville! Au menu, initiation au skate, perfectionnement et compétition amicale!

Des planches à roulettes et des casques seront prêtés sur place si vous ne possédez pas l'équipement nécessaire!

Aucune inscription requise!

ADRESSES DES SITES D'ACTIVITÉS

- > **Centre Jean-Guy-Cardinal**
156, 3^e Avenue
- > **Centre sportif SADP (aréna)**
130, rue des Saisons
- > **École du Harfang**
140, rue des Saisons
- > **École du Harfang Pavillon Saint-François**
172, 3^e Avenue
- > **École du Bois-Joli**
200, rue Neuville-en-ferrain
- > **Salle d'animation de la bibliothèque municipale**
155, rue des Cèdres
- > **Poste de quartier du Service de police**
221, 5^e Avenue
- > **Parc Neuville**
172, rue Neuville-En-Ferrain
- > **Parc Leclerc**
rue Leclerc
- > **Parc Limoges**
rue Limoges
- > **Parc des Familles**
170, 3^e Avenue
- > **Parc du lac Normandie**
boulevard Normandie
- > **Parc des Bons Voisins**
rue Duclos
- > **Parc Racine**
127, rue Desjardins
- > **Parc Saint-Gabriel**
rue Saint-Gabriel
- > **Parc des Saisons**
rue des Saisons
- > **Halte Desjardins**
119, boulevard Sainte-Anne
- > **Jardin communautaire**
situé au bout de la 1^{re} Avenue

Calendrier des collectes 2023

Légende



Collecte des matières recyclables



Collecte des matières organiques



Collecte des ordures ménagères



Collecte des rebuts encombrants

JUIN

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Pour nous joindre

Service des loisirs et de la culture

139, boulevard Sainte-Anne
450 478-0211, poste 2016

Bibliothèque municipale

155, rue des Cèdres
450 478-0211, poste 4005

Procédure d'inscription

Rendez-vous au villesadp.ca/services-citoyens/loisirs pour y retrouver toutes les informations concernant les inscriptions.

